

Comités permanents de la Chambre des  
communes

39<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION

Débutant le 16 octobre 2007

Interventions de la députée de Saint-Hyacinthe – Bagot,  
Ève-Mary Thאי Thi Lac

## Comité permanent de la sécurité publique et nationale, témoignages, 5 mars 2008

### **Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):**

Bonjour. Je vous remercie d'être venus témoigner devant nous aujourd'hui. J'ai plusieurs questions à poser et je m'adresserai d'abord à M. Ryneveld.

Vous avez dit tantôt que le pistolet à impulsion était utilisé de deux façons: en mode paralysant et en mode sonde. Bien qu'ils n'aient pas été associés directement à l'utilisation du pistolet Taser mais au fait que ces personnes avaient probablement des problèmes de santé, il y a eu plusieurs décès. Le lien n'était peut-être pas direct, mais il était indirect.

Y a-t-il des statistiques sur le nombre de décès liés à l'utilisation du pistolet Taser, que soit en mode paralysant ou en mode sonde?

[Traduction]

### **Comm. Dirk Ryneveld (commissaire, Bureau du commissaire aux plaintes contre la police):**

Avec votre permission, j'aimerais dire que le problème posé par la statistique, c'est qu'il n'existe pas de moyen national d'enregistrer toute cette information. En fait, dans les études que j'ai lues récemment, on laisse croire — surtout dans l'étude 2004-2005 — que les incidents réels signalés ne représentent probablement qu'un dixième de l'utilisation réelle.

Je n'ai pas de statistique à jour sur le nombre de décès survenant peu de temps après l'utilisation du Taser, mais nul n'a établi de lien direct entre les décès et son utilisation. Ces décès sont souvent attribués à des situations préexistantes, comme le délire agité ou d'autres formes de stress. Certaines études médicales vous diront essentiellement que, si vous respirez encore quelques minutes après avoir reçu la décharge électrique, ce n'est pas ce qui vous a tué.

Pour répondre à votre question directement, je n'ai pas cette statistique.

Une chose que je tiens à préciser en réponse à votre question, c'est que, lorsque vous nous interrogez au sujet de l'utilisation en mode contact et en mode sonde, il faut vous rappeler que les techniques policières ont changé au fil des ans. Autrefois, les policiers affrontaient plus carrément et physiquement les personnes parce qu'il n'y avait pas de danger de contracter le sida ou plusieurs autres maladies. Actuellement, les policiers ont recours à des techniques à distance pour maîtriser plus facilement les personnes. Le simple gros sens vous dira que c'est peut-être pour assurer la sécurité du policier.

(1615)

[Français]

**Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):**

Vous avez dit qu'il y aurait effectivement plusieurs tests à faire. La plupart des tests ont été commandés et payés par TASER International. La semaine dernière, quand j'ai demandé au représentant de la GRC si des tests indépendants avaient été faits par la GRC, on m'a confirmé que les derniers tests remontaient à 2001-2002.

Savez-vous s'il existe des études plus récentes indépendantes de la compagnie TASER International?

[Traduction]

**Comm. Dirk Ryneveld (commissaire, Bureau du commissaire aux plaintes contre la police):**

Parlez-vous du pistolet Taser lui-même — de l'impulsion, du nombre de décharges? Depuis la publication de notre rapport — c'est-à-dire depuis plus de deux ans —, nous essayons de trouver un laboratoire indépendant en mesure de faire ces tests. Nous demandons ces essais presque chaque mois. Au Centre canadien de recherches policières, on nous a dit vendredi, si je ne me trompe pas, que d'ici deux semaines, on serait en mesure d'effectuer un test indépendant.

Des essais réalisés par une agence du nom d'Intertek ont révélé que la quantité de courant électrique libérée par le Taser était maintes fois plus élevée que celle annoncée par Taser International. En revanche, Taser International a retenu les services d'une autre agence, si je ne m'abuse, Exponent Inc., qui a mis en doute les méthodes d'Intertek. Celle-ci s'est donc rétractée et a affirmé s'être fondée sur différents critères, et que par conséquent, ses résultats pourraient induire en erreur.

Nous sommes incapables de trouver un laboratoire indépendant, et ce n'est pas parce que nous n'essayons pas. Premièrement, je n'ai pas de budget prévu à cette fin, mais le Centre canadien de recherches policières nous a assurés que d'ici deux semaines, il serait en mesure d'effectuer ces tests.

[Français]

**Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):**

Enfin, on sait que les situations réelles sont fort différentes des milieux contrôlés. L'émission *Enquête* a révélé qu'on avait même suspendu les tests qu'on faisait sur les policiers de la GRC, parce que c'était trop dangereux pour

eux. La semaine dernière, quand j'en ai parlé aux dirigeants de la GRC, on nous a répondu que les tests avaient recommencé, mais qu'ils étaient faits de façon contrôlée, qu'il y avait des sondes sur les agents et que ce n'était pas dirigé vers les articulations du corps humain. Ça ne se passe pas ainsi dans la réalité. De plus, la majorité des agents de police ont une bonne constitution physique.

Le fait qu'on ne puisse pas faire de simulations avec des gens qui auraient pris des substances illégales rend la chose encore plus difficile à évaluer. On ne peut pas demander à des gens de prendre des substances illégales pour chercher à obtenir d'eux une réaction donnée.

Les études que vous avez en main confirment-elles ce que j'avance?

[Traduction]

**Comm. Dirk Ryneveld (commissaire, Bureau du commissaire aux plaintes contre la police):**

Je pense que les études révèlent toutes sortes de choses. Pour ce qui est des résultats à ce chapitre, certains affirment qu'il n'y a aucun problème. Il y a des gens qui ont uriné et d'autres qui n'avaient plus aucun contrôle. Certains sont préoccupés par le danger que représente le Taser, puisque s'il vous fait tomber au sol, vous pouvez subir des blessures.

Mais vous avez raison, les personnes sur qui on est censé utiliser le Taser, même avec la proposition de M. Kennedy, sont celles sur qui, autrement, on aurait recours à la force meurtrière — c'est-à-dire sur qui on tirerait. De toute évidence, il s'agit d'une arme conçue pour empêcher un individu de se comporter de façon à présenter un risque pour le public, l'agent de police ou lui-même. Si les policiers soutiennent que l'usage du Taser a sauvé de nombreuses vies, c'est parce qu'on l'utilise comme solution de rechange à la force meurtrière.

Par ailleurs, pour revenir à votre question, en effet, les sujets des essais sont habituellement en bonne condition physique. Pourtant, ils se sont plaints de sensations de brûlure et d'autres choses du genre.

Lorsque les policiers jugent qu'un individu doit être neutralisé par le Taser, c'est parce qu'il est hors de contrôle; il peut se blesser ou blesser d'autres personnes. On ignore s'il souffre d'une maladie mentale, s'il est sous l'influence de drogues ou s'il a certaines autres prédispositions. On ne peut pas l'empêcher... Quelle est la solution? Le tirer? Le cas échéant, il est beaucoup plus probable qu'on le blesse.

Le peu d'effets nuisibles provoqués par le Taser me laisse croire qu'il vaut mieux l'utiliser que d'avoir recours à la force meurtrière.

(1620)

[*Français*]

**Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):**

Merci beaucoup.